

Le rôle de l'État en situation d'incertitude sur les risques

Existe-t-il un « principe de
Peter » de l'assurabilité ?

La dégradation de l'horizon des risques

- Une intervention publique de plus en plus affirmée en couverture de risques catastrophiques
- L'intervention publique doit être repensée à la lumière du principe de précaution

L' État réassureur de risques catastrophiques

- Les principes guidant l'intervention de l'État
 - Faire payer le prix du risque et réserver son intervention à l'inassurable
 - Privilégier l'intérêt général – protéger directement les biens et les personnes
 - Inscrire son intervention dans un marché concurrentiel

L'État réassureur de risques catastrophiques

- La légitimité de l'intervention publique
 - Spécificité de l'assurance
 - Surface financière et pérennité de l'État
 - Logique de solidarité vs. logique de mutualité

L'État réassureur de risques catastrophiques

- Des modalités d'intervention variées
 - L'assurance des catastrophes naturelles
 - L'assurance de l'hyper terrorisme

L' État réassureur de risques catastrophiques

- Les limites du dispositif
 - Le partage privé – public
 - La responsabilisation des acteurs
 - Les nouveaux risques

L'État et le principe de précaution

- Risques potentiels vs. risques avérés
 - Des risques aux conséquences particulièrement graves et affectant les générations futures
 - Des risques qui dépassent l'État
 - Un principe dont la mise en œuvre est elle-même porteuse de risques

L'État et le principe de précaution

- Quelle intervention pour l'assurance ?
 - En couverture des risques visés ?
 - En couverture du coût des mesures prises ?

L'État et le principe de précaution

- Comment responsabiliser les acteurs ?
 - Le principe de précaution est susceptible de générer des biais importants
 - L'État « responsable »
 - Une autre logique de l'indemnisation
 - Une autre approche des politiques publiques ?